

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**  
(Éthique et déontologie)

Élu visé : **MARCEL DESROCHES**  
Conseiller

Municipalité : **SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Date : **27 MAI 2021**

---

**Citation en déontologie municipale**

---

Monsieur Marcel Desroches, conseiller de Saint-Augustin-de-Desmaures, est par la présente cité en déontologie municipale devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en possession de la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement n° 2018-545 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* (Code), entré en vigueur le 14 mars 2018, à savoir :

1. Le 21 septembre 2020, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant au maire de retirer un point de l'ordre du jour portant sur la construction d'un trottoir sur la route Tessier, et ce, en contravention de l'article 6 au Code;
2. Le 22 septembre 2020, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en participant aux discussions du conseil concernant des travaux de construction de massifs de béton souterrain d'Hydro-Québec et d'un trottoir sur la route Tessier, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;
3. Le 19 octobre 2020, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant aux autres élus de reconsidérer la décision prise par le conseil le 22 septembre 2020 concernant la construction du trottoir sur la route Tessier, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;

4. Le 20 octobre 2020, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant aux autres élus de reconsidérer la décision prise et de consulter les résidents de la route Tessier concernant la construction du trottoir, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;
5. Le 11 décembre 2020, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant aux autres élus de reconsidérer la décision concernant les projets prévus sur la route Tessier, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;
6. Le 22 décembre 2020, lors d'une séance du conseil, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant aux autres élus de reconsidérer la décision concernant les projets prévus sur la route Tessier, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;
7. Le 5 janvier 2021, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant aux autres élus de reconsidérer la décision prise pour la construction de massifs de béton souterrain d'Hydro-Québec sur la route Tessier en proposant des solutions alternatives, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;
8. Le 13 janvier 2021, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en demandant au maire d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance du conseil concernant le projet d'Hydro-Québec sur la route Tessier, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;
9. Le 19 janvier 2021, lors d'une séance du conseil, monsieur Desroches s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en déposant la résolution 2021-023 « *Demande consultation citoyenne, projet Hydro-Québec, route Tessier/Chemin de la Butte* », lequel ne déclare pas son intérêt, délibère et vote sur ladite résolution, et ce, en contravention de l'article 6 du Code;

*Direction du contentieux et des enquêtes*

Direction du contentieux et des enquêtes  
Commission municipale du Québec  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont  
R.-C. 17, aile Tour  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2014, option 4  
1 866 353-6767, option 4  
Télécopie : 418 644-4676  
[deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca](mailto:deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca)